

# Réunion du Comité de Pilotage sur les Directives Volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers au Sénégal

## Compte rendu N°4

.....

### **Introduction**

Sous la présidence de Zakaria Sambakhé (ActionAid), la quatrième réunion du COPIL **s'est tenue** le jeudi 12 mars 2015 dans les locaux de l'IPAR.

Étaient présents à cette réunion, les représentants de l'Agence pour la promotion des investissements et des grands travaux (APIX), du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, d'ENDA Pronat, d'IED Afrique, de CICODEV, d'Action Aid, de la FAO et de l'IPAR, (cf. liste de présence en annexe).

Le président de séance a souhaité la bienvenue aux membres du COPIL, avant de les remercier de leur constance à la participation de ses réunions. Il a été déploré la non participation de certains acteurs clés de la gouvernance foncière. Le COPIL est alors invité à se prononcer sur cet état de fait afin de rendre cette instance plus diversifiée dans sa composition. Rappelons que la Plateforme a pour finalité d'instaurer un dialogue sur la réforme foncière. Pour ce faire, le COPIL est utilisé comme moyen de suivi du processus de mise en œuvre des Directives Volontaires (DV) pour accélérer le processus d'appropriation de ces Directives. Sous cet angle, il est nécessaire que le COPIL (bras technique de la Plateforme) soit assez représentatif.

Après avoir souhaité aux membres du COPIL, la bienvenue dans les nouveaux locaux de l'IPAR, le chargé de communication de l'IPAR M. Cherif Bodian a invité le COPIL à prendre davantage en compte la dimension communication et production de connaissances dans l'optique d'une meilleure diffusion des DV.

La représentante de la FAO a introduit le consultant qui est désormais chargé d'appuyer le COPIL et d'accompagner le processus de mise en œuvre et de contextualisation des DV au Sénégal.

Suite à ces considérations préliminaires, les points inscrits à l'ordre du jour ont successivement été abordés. Il s'agissait :

- du bilan des activités de 2014 ;
- du Plan d'actions 2015 ;
- des questions diverses.

### **I. Bilan des activités de l'année 2014**

Pour plus de visibilité, il a été demandé à chaque membre de faire la revue des activités de sa structure par rapport à la vulgarisation/mise en œuvre des DV.

- **Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)**

IPAR a principalement déroulé au courant de l'année précédente le projet de dissémination et de mise en œuvre des directives volontaires dans quatre pays (Sénégal, Mali, Mauritanie et la Gambie). Ce projet porte sur la sensibilisation de plusieurs catégories d'acteurs et la création de mécanismes pratiques pour vulgariser et appliquer les Directives Volontaires. Les activités ci-dessous ont été déjà réalisées :

- Organisation d'ateliers de lancement du projet de dissémination des directives volontaires dans les quatre pays ;
- Organisation d'ateliers de formation/sensibilisation des journalistes sur les DV au Sénégal, en Gambie et en Mauritanie pour une meilleure appropriation des DV ;
- Organisation d'ateliers de formation des leaders des OP au Mali, au Sénégal et en Mauritanie ;
- Création d'une plateforme nationale de dialogue politique et d'un groupe de travail dans les pays à l'issue de chaque atelier ;
- Organisation d'ateliers régionaux de partage des directives dans les zones agro-écologiques du Sénégal en partenariat avec le CNCR ;

#### Perspective pour 2015 :

Durant la deuxième phase du projet (2015), il est prévu:

- Capitalisation des expériences de gouvernance foncière au Sénégal, en Gambie, en Mauritanie et au Mali ;
- Contextualisation des directives en Gambie, au Sénégal, en Mauritanie et au Mali ;
- Animation du portail Web sur les DV et publication de bulletins d'information ;
- Actualisation de l'état des lieux de la gouvernance foncière dans les quatre pays (LGAF) /DV ;
- Atelier d'information et d'échange (FIDA/IPAR) au Sénégal ;
- Evaluation des expériences du FIDA dans chaque pays;
- Elaboration et dissémination des notes politiques sur les expériences de chaque pays ;
- Formation/Sensibilisation des journalistes au Mali ;
- Formation/Sensibilisation des leaders paysans en Gambie ;
- Formation/Sensibilisation des parlementaires en Gambie, Mauritanie, Sénégal et Mali ;
- Organisation d'un atelier régional avec ROPPA, UEMOA, CEDEAO afin de partager les leçons de l'initiative.

En dehors du retard dans la réalisation des activités par certains pays, la seule activité qui n'a pas été réalisée est la tenue d'une rencontre de la plateforme de dialogue multi-acteurs qui doit être alimentée par le comité de pilotage au Sénégal.

- **Conseil National de Concertation et de Coopération des ruraux (CNCR)**

- Elaboration d'une Note de synthèse sur les DV, afin de montrer leur intérêt par rapport au contexte sénégalais pour mieux analyser les principes ;
- Formation d'un pool de formateurs sur les DV ;
- Tenue de trois ateliers de vulgarisation des DV dans trois régions administratives du Sénégal. Ces ateliers étaient destinés aux organisations paysannes, journalistes, acteurs de la société civile et aux services techniques déconcentrés de l'Etat. Ces sessions ont permis une analyse critique des politiques et programmes à la lumière des principes des DV.

Perspective pour 2015 : Le projet foncier de cette année a trois axes principaux: la production de connaissances, le renforcement des capacités et la consolidation du dialogue politique. Il s'agira spécifiquement de :

- Dérouler un projet de renforcement des capacités avec l'appui technique et financier de la FAO. Ce projet touche 7 pays dont le Sénégal. Il s'agit de renforcer la dynamique sur la gouvernance foncière et les activités de formation et de diffusion des DV. Il sera également l'occasion pour consolider toutes les initiatives de diffusion et de mise en œuvre des DV, d'où le rôle important que devra jouer le COPIL dans le mode opératoire de ce projet.
  - Mettre le focus sur les droits fonciers des jeunes et des femmes dans le cadre de ce nouveau projet ;
  - Animer des émissions radios pour sensibiliser le grand public sur les principes des DV et tenir des journées de sensibilisation sur le terrain.
- **Innovation, Environnement et Développement (IED)**
    - Déroulement du Projet de promotion de mécanismes de redevabilité sociale en matière foncière. Ce projet s'inscrit dans le cadre des activités d'appui à la sécurisation des droits fonciers des populations dans le contexte des DV. Le projet s'appuie sur la promotion de la citoyenneté pour régler les questions de transparence, d'équité, d'implication des acteurs dans les processus de prise de décision et la nécessité d'instaurer le contrôle citoyen dans la gouvernance foncière. Ce projet permet de développer à la base des principes tels que la redevabilité en matière foncière. Ce qui permettra de baisser le taux des conflits et d'instaurer un climat apaisé entre les élus locaux, l'administration, les populations et les investisseurs. Trois sites pilotes sont déjà identifiés (Diokoul-Diogo-Beuddieng).
    - Test d'un outil : l'audit foncier qui permet d'analyser le cadre légal et les pratiques en cours articulées aux DV. La finalité est de tester l'outil et le partager avec d'autres partenaires tels que CICODEV et EndaPronat.

Perspective pour 2015

- Implication de l'approche genre à la gouvernance foncière, afin de renforcer les droits de la femme et de combattre toute politique locale de discrimination ;
- formation de para juristes (dans les localités choisies) pour veiller au respect des principes de bonne gouvernance et accompagner le processus de promotion des droits fonciers des femmes. La finalité est de contribuer de façon efficace à l'amélioration de la gouvernance foncière.

**Actionaid** a mené en collaboration avec d'autres partenaires la Campagne « Réformons le Foncier ». L'initiative vise la prise en compte des jeunes et des femmes dans le processus de réforme foncière et le renforcement des capacités des acteurs sur le foncier. Ce projet a été l'occasion pour diffuser certains principes des DV et l'analyse des politiques publiques au regard des DV.

En outre, Actionaid a appuyé la mise en place dans les régions de Fatick et de Kaolack des Groupes de dialogue sur la gouvernance foncière. Ces Groupes ont initié des codes de conduite qui s'inspirent largement des DV. Ces codes sont adoptés par des arrêtés de l'autorité administrative (sous préfet). L'expérience de ces Groupes de dialogue est entrain d'être dupliquée dans d'autres régions (ex. Tambacounda).

### Perspective pour 2015

Action Aid lance la campagne « Land For » pour promouvoir le concept « zéro tolérance » en trois étapes : élaboration des politiques, sécurisation des droits fonciers et partage du concept en rapport avec les DV.

Actionaid continuera à chercher toujours la convergence des initiatives avec les acteurs qui travaillent dans les mêmes zones. Action Aid prévoit l'élaboration d'un outil de simplification et de contextualisation des DV.

- **Citoyenneté- Consommateurs et Développement CICODEV-Afrique**

CICODEV est le point focal du prochain forum foncier mondial, prévu au Sénégal du 12 au 17 mai 2015. Un rappel des actes préparatoires posés en perspective du forum a été fait. Le Forum foncier est un cadre d'échanges d'expériences sur la gouvernance foncière, ainsi qu'une tribune pour recueillir les contributions des différents acteurs impliqués: Etat, secteur privé, société civile, élus. Le COPIL a salué l'opportunité de la tenue de ce Forum au Sénégal au regard du contexte national marqué par le processus de formulation d'une nouvelle politique foncière.

L'état d'avancement de la préparation a été présenté avec une invite à l'endroit des membres du COPIL qui doivent informer tout acteur intéressé sur les modalités d'inscription et de participation. Il est retenu une inscription électronique pour une meilleure prise en charge des participants.

La FAO de son côté devra préparer une présentation sur les DV, mais surtout sur la contextualisation au niveau national. De même, les actions déjà menées et celles en perspective pourraient être déclinées. IPAR pourra également partager les expériences dans le cadre de son projet de mise en œuvre des DV dans les quatre pays pilotes.

- **FAO**

- Tenue du premier atelier national (2014). Deux autres ateliers sont prévus. Le deuxième pourrait selon le COPIL se tenir au mois de juin prochain ;
- Mise en place d'un dispositif d'appui à la Plateforme nationale et au COPIL depuis leur mise en place ;

#### Perspective pour 2015

- Démarrage d'un projet de renforcement des capacités du CNCR dans le cadre de la contextualisation des DV au Sénégal. Le premier atelier de formation sera tenu dans la deuxième quinzaine du mois d'avril ;
- Poursuite de l'appui apporté au COPIL et au prochain atelier national avec notamment la mise à disposition d'un Expert en gouvernance foncière ;
- En perspective du forum foncier mondial, la FAO accepte de faire une présentation pour passer en revue les actions initiées au Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre des DV.

- **EndaPronat**

Son représentant a souligné qu'ils n'ont pas encore d'activités spécifiques centrées sur les DV. Cependant il a insisté sur le renforcement des ateliers de formation sur les DV et surtout sur le suivi de ces sessions de formation pour une meilleure appropriation des DV. Dans cette optique, il faudra diligenter la conception du manuel et surtout le simplifier pour le rendre plus digeste.

## **II. Plan d'action 2015**

Pour la planification des activités de 2015, les membres sont convenus de traduire les perspectives en plan d'actions et chaque structure est chargée d'envoyer une note de présentation des activités prévues à Mbayang KEBE (IPAR) pour la finalisation du document.

## **III. Questions diverses**

Plusieurs points ont été abordés dans les questions diverses.

- Mise en place prochaine de l'Observatoire national du foncier

Il a été porté à la connaissance des membres du COPIL qu'une Note conceptuelle est déjà produite et le CRAFS (cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal) a déjà tenu un atelier dans ce sens. Selon les prévisions, l'Observatoire sera lancé entre fin avril et début mai. Les négociations sont très avancées avec le Ministère de la Bonne gouvernance

qui est impliqué dans le processus de mise en place de l'Observatoire qui aura des antennes au niveau local. Il sera chargé de collecte d'informations, d'analyse et de plaider pour le renforcement des droits fonciers des populations. La proposition retenue est de faire porter les activités du COPIL et de la Plateforme nationale par l'Observatoire afin d'éviter la dispersion des acteurs et d'assurer une meilleure cohérence des actions.

- La fréquence des réunions et la diversification du COPIL

Le COPIL se réunit rarement et de façon irrégulière. Les réunions devraient se tenir de façon plus régulière. Pratiquement, seuls les acteurs de la société civile participent aux réunions du COPIL. La proposition de diversification et de participation effective de certains acteurs au COPIL a été unanimement acceptée.

#### **IV. Recommandations**

- Relancer la dynamique du COPIL avec la tenue plus fréquente des réunions. La dernière réunion a été tenue en juillet 2014. Le COPIL se tiendra chaque mois, vu l'agenda foncier national chargé. Il est marqué notamment par la tenue au mois de mai du forum foncier mondial, de l'atelier national de la plateforme multi-acteurs au mois de juin et de la préparation du document de politique foncière d'ici à la fin de l'année par la CNRF (Commission nationale de réforme foncière).
- Amplifier les sessions de formation et de sensibilisation sur les DV et mettre en place un système de suivi de ces sessions.
- Diversifier les membres du COPIL en menant des missions d'information et de plaider auprès de certains acteurs tels que la CNRF, Ministère de l'élevage, Ministère des mines, Ministère de l'environnement, Ministère de l'Economie et des finances (Direction Générale des Impôts et Domaines), Association des juristes sénégalaises (AJS), secteur privé, association des élus locaux, le parlement, le Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) et autres organisations faitières s'activant dans la foresterie et la pêche.
- Veiller davantage à la synergie entre actions menées par les acteurs affiliés au COPIL et relatives à la mise en œuvre des DV. A titre indicatif, il a été souligné la nécessité pour les para-juristes (formés par IED) d'intégrer les Groupes de dialogue (installés par Action Aid).
- Proposer à titre indicatif un contenu et autres points à aborder au prochain atelier de la Plateforme multi-acteurs (juin 2015). La date précise sera par contre fixée en fonction des agendas des membres du COPIL.
- faire une évaluation du premier atelier national, en perspective du deuxième atelier prévu au mois de juin prochain. A ce titre, un questionnaire qui rappelle les recommandations devrait être préparé et envoyé aux acteurs concernés.

- D'ici à la mise en place de l'Observatoire national sur le foncier, le dispositif de diffusion et d'appui à la mise en œuvre des DV (Plateforme et COPIL) poursuivront leurs activités respectives.
- Le COPIL devra accompagner le CNCR dans la mise en œuvre du Projet de renforcement des capacités appuyé par la FAO.
- Inviter la FAO (Rome) à finaliser le manuel sur la diffusion des DV. Cet outil doit être très simplifié afin de faciliter son appropriation par les acteurs à la base.
- Elargir le noyau de formateurs sur les DV.
- Tenir un atelier technique d'une demi-journée pour la finalisation du Plan d'action 2015.